

Ne pas oublier !!! La Fête des Animaux.

**Portes Ouvertes le samedi 5 octobre
et le dimanche 6 octobre, à partir de 10h.**

A noter : Les conditions matérielles n'ayant pu être réunies pour la réalisation de cette manifestation, il n'y aura pas cette année en décembre, à notre grand regret, d'opération « Portes Ouvertes » pour le Noël des Animaux.

HORAIRES DU REFUGE

Du 1^{er} mars au 31 octobre

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, de 14h30 à 18h30.

Le dimanche, de 10h à 12h, **fermeture hebdomadaire le jeudi.**

Du 1^{er} novembre au 28 février

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, de 13h30 à 17h30.

Le samedi de 13h30 à 16h30, le dimanche de 10h à 12h.

Fermeture hebdomadaire le jeudi.

TARIFS PRATIQUES EN 2013

Adoption d'un chien 200€ (160€ s'il a plus de 5 ans)

Adoption d'un chat : 90€

Adhésion annuelle ouvrant droit à pension : 10€

Pension : hébergement par nuit 9,50€

Supplément pour chauffage : 4€

Journée en fourrière : 9,50€

Puce électronique : chien – 50€, chat – 35€

Vaccination contre la rage : 23€

Frais de gestion (recherche propriétaire...) : 16€



N° 04 Page 16

La Lettre d'Athos

A.C.P.A.



*Bulletin d'information de l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux
Imprimé ACPA - ne pas jeter sur la voie publique*

Refuge « Charlotte Even » - Chemin du Platier

51510 FAGNIERES - Tél : 03 26 70 54 70

Site Internet : www.refuge-acpa.fr

e-mail : association.animauxprotection@orange.fr

LE MOT DE LA PRESIDENTE ...

Chers amis des animaux,

Cette fois, ça y est, notre association a officiellement soufflé ses 40 bougies. A cette occasion nous vous réservons une surprise à découvrir à l'intérieur de notre bulletin.

En regardant tout le chemin parcouru, les centaines d'animaux secourus, des plus « classiques », chiens et chats, mais aussi lapins nains, hamster, furets, perroquets, chouettes, chevreuils...et même un singe nous voyons bien que nos efforts n'ont pas été vains.

Et malgré tout cela, il nous arrive souvent de nous sentir bien découragés et impuissants devant le nombre des abandons, des mauvais traitements et des cruautés infligées aux animaux par des humains égoïstes, inconscients et indifférents.

Alors ne baissons pas les bras et poursuivons notre action !

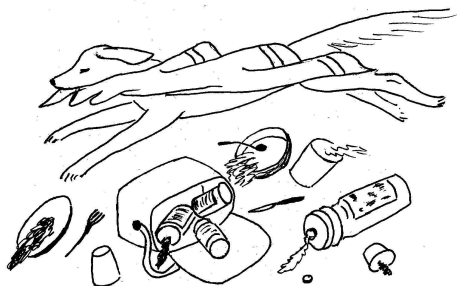
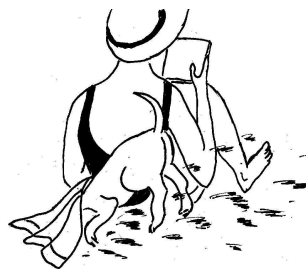
D. Sachet-Rondeaux

*La rédaction : Mmes D. Sachet - Présidente, J. Rondeaux, secrétaire,
Melle M-N. Albert, M. D. Game, Mme E. Génel, Melle B. Sachet.*

N° 04 Page 1

JE VOUDRAIS QU'ON L'AIME ...

*Je l'ai emmené en vacances, très bien, bravo !
Il y a trop d'irresponsables qui les abandonnent.
Mais pour que tout aille au mieux, à la plage
(autorisée aux chiens !) je ne le laisse pas
creuser comme un forcené en arrosant
le voisinage de sable humide...*



*...ou galoper ventre à terre en
traînant une serviette qui ensablera
joyeusement le pique-nique des
voisins...*

Je prévois de lui ménager un espace aéré et à l'ombre, et je lui offre régulièrement à boire.

Au retour de la plage, s'il est allé à la mer, je le rince à l'eau douce pour éliminer le sel et le sable retenus dans sa fourrure (pas à la douche publique !!!)

Enfin, je n'oublie pas d'emporter des « canipoches », et surtout ... de m'en servir, pour ramasser les « cadeaux » laissés par mon animal.

***Avant de partir, je vérifie que son carnet de vaccinations est en règle.
Et je me renseigne auprès de mon vétérinaire sur les conditions sanitaires particulières liées à ma zone de villégiature.***

***Vaccins spécifiques, réglementations particulières,
Maladies et parasitoses locales qui peuvent être très dangereuses
pour des animaux non protégés.***

QUE FAIRE FACE A UN ANIMAL ERRANT ?

S'il s'agit d'un chat, essayer de l'attraper, et l'apporter au refuge en prenant soin de le placer dans un contenant fermé, cage, carton ou sac, aéré, bien sûr, à n'ouvrir que lorsque l'entrée dans les locaux du refuge est effective.

Si le chat est sauvage, emprunter au refuge une cage spéciale, prêtée sous caution, permettant d'attraper l'animal sans risque.

Pour un chien, s'il est docile, on peut parfois l'amener au refuge sans difficulté particulière, en prenant la précaution de le mettre en laisse.

S'il s'agit d'un chien de grande taille, ou d'aspect menaçant, il est plus sage de s'en remettre aux services municipaux qui prendront alors les mesures utiles à la capture de l'animal.

Dans un cas comme dans l'autre, il ne faut pas garder chez soi un animal, chien ou chat, trouvé sur la route, car s'il est vraisemblablement perdu, il n'est pas forcément abandonné, il peut avoir fugué, avoir été pris dans un accident de la circulation, avoir échappé à ses gardiens inhabituels à la suite d'un incident inconnu. S'il ne porte pas de tatouage apparent, il peut cependant être muni d'une puce électronique d'identification dont la lecture nécessite un appareil spécifique disponible au refuge comme chez les vétérinaires. Garder un animal dans ces conditions, sans rechercher son éventuel propriétaire, pourrait être considéré comme un vol.

Lorsqu'un animal trouvé est amené au refuge, la première démarche est de rechercher son propriétaire, grâce au tatouage, ou au marquage électronique. Le propriétaire est averti aussi vite que possible, par téléphone, ou éventuellement par courrier. D'où l'utilité pour les maîtres, de veiller à mettre à jour leurs coordonnées auprès des fichiers nationaux canins et félins.

L'animal est placé en fourrière en attendant que son propriétaire vienne le reprendre sur présentation des justificatifs prescrits par la loi.

REJOIGNEZ-NOUS

L'union fait la force !

Si vous êtes déjà adhérents,
pensez à renouveler,
si ce n'est pas déjà fait,
votre cotisation pour 2013.

Vous pouvez utiliser le bordereau en
bas de cette page pour effectuer le
versement de votre don.



A.C.P.A.

Bordereau de Remise de Don – 2013

M, Mme, Melle :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Membre adhérent à partir de 10€

Si votre versement atteint 16€, souhaitez-vous un reçu fiscal ?

- rayer la mention inutile

Oui

Non

Pour nous permettre de vous renvoyer les justificatifs de vos versements, une enveloppe timbrée sera la bienvenue, MERCI !

VU de MA NICHE...

Aujourd'hui, je vais vous raconter l'histoire de Diane, du moins c'est comme cela que j'avais appelé cette petite chienne, car je n'ai jamais su son nom.



Pourquoi Diane ? Parce que c'était une jolie petite chienne de chasse, un épagneul breton, faite pour courir dans les champs et les bois. Mais ça, c'est dans une vie normale ! Dans sa triste vie, Diane, programmée pour faire des chiots, a vécu pendant des années dans une caisse si petite qu'elle n'a jamais pu s'y tenir debout. Et non content de lui infliger ce martyre, son propriétaire avait placé la caisse dans un grenier si sombre que Diane n'avait jamais vu le ciel et le soleil.

Lorsque suite à une plainte, Diane est arrivée au refuge, cette petite chienne, épuisée par ses multiples maternités, avait les pattes tellement arquées par son séjour dans cette caisse qu'elle en était devenue totalement impotente.

Pour la première fois depuis que je veille sur mes amis d'infortune, j'ai été heureux de voir partir Diane vers un pays où elle a pu courir et dégourdir ses pauvres pattes...



HISTOIRE DE CHAT

Un chat traverse la rue à toute allure, fait le tour des jardins du quartier, monte sur le toit, descend dans les caves et revient, épuisé, chez sa maîtresse, la concierge de l'immeuble.

Une voisine s'étonne : « Votre chat n'est pas devenu fou, au moins ?

- Non, mais je viens de le faire couper, dit la concierge

- Ça a dû le traumatiser alors...

- Non. Mais il a dû décommander tous ses rendez-vous... »

NOS PARTENAIRES : leur aide est indispensable, qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés !

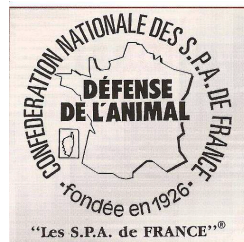
la C. N. S. P. A.

Confédération Nationale des Sociétés Protectrices des Animaux

Basée à Lyon, la CNSPA fédère 250 associations de protection animale, dont le refuge ACPA « Charlotte Even » de Fagnières.

Elle est reconnue d'utilité publique et ne dépend pas de la SPA parisienne.

Les associations confédérées à la CNSPA sont toutes autonomes.



FONDATION

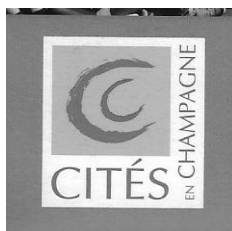
30
MILLIONS
D'AMIS

RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE

La fondation 30 Millions d'Amis nous aide matériellement en prenant en charge annuellement deux factures vétérinaires, à hauteur de 1000€ chacune, et une facture de croquettes, également d'un montant de 1000€.

La Communauté d'Agglomération Châlonnaise, dans le cadre d'une convention de tenue de fourrière, participe aux salaires et charges relatives à l'emploi du gardien.

Au total, 64 communes sont liées au refuge par des conventions, leur cotisation étant au prorata des populations concernées, la liste de ces communes est consultable sur notre site.



Nous ne mettons pas en doute l'efficacité des soins dispensés par Milady, mais nous devons à la vérité de dire qu'elle reçoit une aide sérieuse des deux cabinets vétérinaires qui visitent le refuge chaque semaine.

Pour preuve le montant des dépenses de santé s'élevant à 30937,95 €uros pour l'année 2012.

Ce poste est le plus important après celui des salaires.

Cela atteste, s'il en était besoin, de l'attention apportée au suivi sanitaire de nos protégés .

DIVORCE , QUI A LA GARDE ?

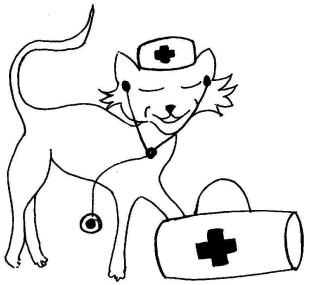
*Selon la loi, l'animal est un bien au même titre qu'un meuble, une voiture, un téléviseur.

*Lorsque les maîtres ne réussissent pas à s'entendre, le juge tranche : celui qui l'a acquis avant le mariage ou la vie commune aura la garde. Il faudra fournir des preuves.

*S'il a été acheté d'un commun accord, le juge examine les pièces à charge fournies par l'un ou par l'autre pour déterminer qui gardera l'animal. Aucune pension alimentaire ne peut être exigée.

*Une garde alternée peut être mise en place ! L'intéressé ne sera pas consulté mais, dans la majorité des cas, il finira par s'habituer !

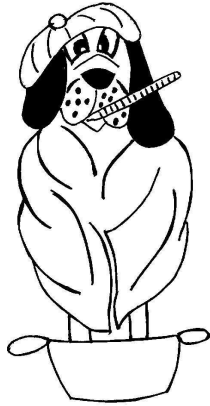
Voici peut-être une motivation supplémentaire pour signer la pétition de l'association 30 Millions d'Amis, qui est toujours en cours et demande aux pouvoirs publics la modification du statut juridique de l'animal.



Le Point de vue de Milady...

***Ah, la santé des animaux, au refuge,
ne m'en parlez pas !
Il y a toujours des bobos par ici ou par là !
Je n'arrête pas !***

Entre Athos qui se croit obligé de surveiller tout le monde, et qui aboie toute la journée, même sous la pluie, à s'en attraper une bronchite, alors que tous les autres chiens se sont sagement mis à l'abri dans leur niche....



... et Porthos qui veut imposer sa loi, cherche la bagarre avec les autres chats, et ne récolte dans l'histoire qu'une belle collection de plaies et de bosses... sans compter ceux qui arrivent blessés ou malades, c'est pire qu'aux urgences un soir de réveillon !

Heureusement que j'ai de l'aide, sinon, il faut bien le reconnaître, je ne pourrais pas toute seule soigner tout le monde !

Quand il me voit débordée, l'homme à la casquette intervient, et il appelle nos amis vétérinaires à la rescousse.

Heureusement qu'ils sont là ! Nos éclopés les remercient.

La Confédération Nationale des Sociétés de Protection des Animaux, à laquelle adhèrent plus de 80% de l'ensemble des associations, constitue l'organisme le plus important, le plus représentatif et le plus actif de la Protection de Animaux en France.

.....Les différentes sociétés protectrices ont en commun élaboré un **« Code de déontologie »** rappelant les règles fondamentales à respecter en matière de protection animale, ainsi que le fonctionnement associatif à mettre en œuvre conformément aux lois 1901 sur les associations.

Le code de déontologie balaie largement les situations rencontrées dans les refuges, et précise les modalités selon lesquelles elles doivent être traitées.

Ce texte est consultable sur demande au refuge.

L'association nous aide en finançant une partie des frais vétérinaires annuels.

La pétition lancée par 30 Millions d'Amis concernant le changement de statut juridique de l'animal est toujours en cours, si vous ne l'avez pas encore signée, vous pouvez le faire, soit par Internet, soit en vous adressant à l'accueil de notre refuge.

Chats du Mont Bernard

En partenariat avec la C.A.C., ainsi qu'avec des entreprises présentes sur place, une campagne de capture pour stérilisation des chats a été organisée sur le site du Mont Bernard.

Les chats capturés sont stérilisés, soignés et remis en circulation dans leur domaine habituel, où ils retournent à leurs occupations. L'opération vise à en limiter la reproduction anarchique, source de problèmes de santé pour ces petits félins qui se reproduisaient avec trop de consanguinité, source de conflits entre les animaux, et entre les animaux et les humains travaillant sur place.

Il ne s'agit absolument pas d'éradiquer tous les chats circulant sur ce lieu, leur présence avérée faisant utilement obstacle à la prolifération des rongeurs ayant depuis longtemps investi les pelouses du Mont Bernard.

PRUDENCE...

Avec le développement d'Internet, et des sites de vente proposant à qui veut le croire les meilleures affaires du moment, on voit apparaître de plus en plus d'offres de toute nature, y compris de vente d'animaux.

Prudence ! L'offre par Internet n'est pas toujours le fait de gens honnêtes, et sans tomber dans la paranoïa, il est clair cependant qu'il est très difficile de vérifier l'origine des objets proposés, et qu'on peut sans l'avoir voulu, recycler le produit d'actes délictueux, et favoriser ainsi, en toute bonne foi, cette sorte de délinquance.

Malheureusement, cela peut aussi concerner des animaux, revendus comme des objets, et provenant de vols, d'élevages clandestins, ou de trafics divers..

Si l'animal a été dérobé petit, avant d'être pucé ou tatoué, il n'y a aucun espoir pour son propriétaire de le récupérer, et s'il est de race, c'est tout bénéfique pour son voleur.

Si l'animal provient d'un élevage clandestin ou d'un trafic comme il en existe encore trop, l'acheteur n'a aucune garantie quant à sa race, son état de santé, et la validité de ses vaccins, et donc aucun recours contre un éleveur par définition masqué.

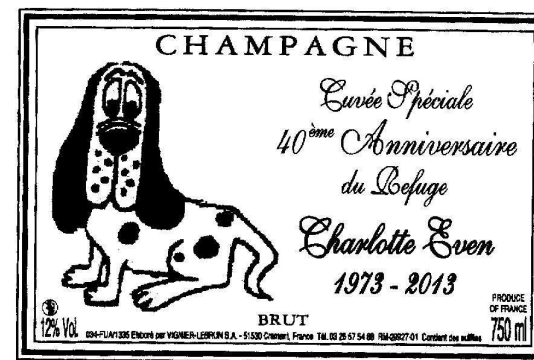
Un éleveur a, comme toute entreprise déclarée selon la loi, une raison sociale, un numéro de SIRET, une adresse postale, un lieu d'élevage visitable, et lorsque l'acheteur choisit un chiot ou un chaton, il peut en montrer les ascendants, et fournir carnet de vaccinations et carte de tatouage. Il a élevé et socialisé ce petit, et attendu le temps nécessaire au sevrage pour l'enlever à sa mère et le remettre à l'acquéreur en donnant au passage les conseils utiles à la bonne intégration de ce jeune animal dans sa nouvelle famille.

Raison de plus pour insister auprès des pouvoirs publics pour que le statut juridique de l'animal soit modifié, qu'il ne soit plus considéré comme un bien meuble, mais comme un être doté de sensibilité et de capacité d'émotions.

Raison de plus pour signer la pétition lancée sur ce sujet par 30 Millions d'Amis si ce n'est pas déjà fait !

Un 40^{ème} anniversaire, cela se fête, car c'est déjà un âge respectable, c'est pourquoi la maison **VIGNIER-LEBRUN**, de Cramant, nous a fait un très beau cadeau, dont nous tenons à la remercier ici chaleureusement.

En effet cette maison de Champagne bien connue nous a fait le plaisir et l'honneur de nous offrir l'étiquetage d'une cuvée spéciale, à nos marques, que vous pourrez acheter et déguster lors de nos « **Portes Ouvertes.** » du 5 et 6 octobre prochains.



Un petit sourire en passant :

Un chiot tout juste sevré demande à son père :

« Papa, dis-moi, mon vrai nom, c'est « assis » ou « couché » ?

PORTES OUVERTES



Refuge « Charlotte Even » - Chemin du Platier
51510 FAGNIERES – Tél : 03 26 70 54 70
www.refuge-acpa.fr
association.animauxprotection@orange.fr

Saint François d'Assise Fête des Animaux

Le samedi 5 octobre, à partir de 14h,
et le dimanche 6 octobre, à partir de 10h.



Restauration
Buvette
Brocante
Enveloppes
(gagnantes !!!)

Imprimé ACPA – ne pas jeter sur la voie publique

Venez nombreux, nos animaux vous attendent !

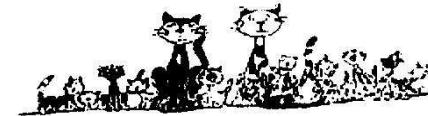
Un peu de mathématiques appliquées...
...C'est d'actualité !

LA PROLIFERATION DU CHAT

Gestation
52-65 jours



1ère année



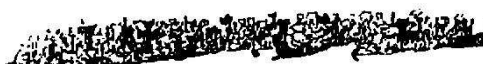
3 portées, 12 chatons

2ème année



Possibilité, 144 chats

3ème année



Possibilité, 1728 chats

Pour résoudre ce problème, vous pouvez

...trouver la progression mathématique

...l'exprimer en équation

...la convertir en graphique

...surtout, vous convaincre, vous et vos proches, de l'utilité de la stérilisation des chats.

L'A.C.P.A. fête son 40^{ème} anniversaire ...

..... *petit retour sur 40 années d'efforts en faveur des animaux.*

1974 -1^{er} chien, il s'appelait « Viens »



Depuis, 12343 chiens et 8286 chats lui ont succédé.

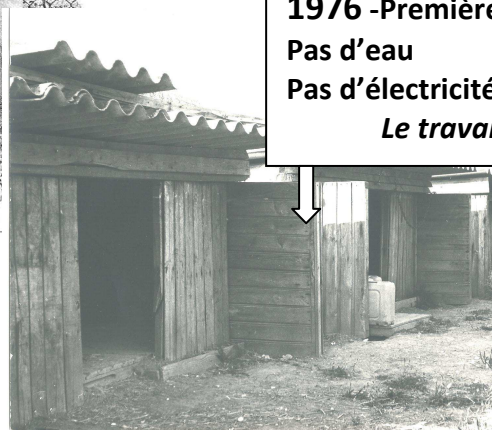
Sans oublier tous les autres, hamsters, furets, lapins, cochons, perroquets, etc...

1976 -Premières planches,

Pas d'eau

Pas d'électricité

Le travail repose sur les bénévoles



1978 – Premiers parpaings

Construction des boxes à droite de l'entrée

Les 1ers salariés apportent leur aide



A trouver **annuellement** pour continuer notre action :

En prenant en référence les chiffres de 2012 :

Ont été hébergés pour l'année 2012 : 101 chiens et 95 chats

Soit 25500 gamelles à distribuer, ce qui représente 20 tonnes de croquettes.

En 2012, l'A.C.P.A.a dû verser 228 566 €uros pour couvrir les frais de fonctionnement (personnel, frais vétérinaires, entretien des locaux, impôts et cotisations)

Aujourd'hui :

En moyenne, présents au refuge

60 chiens

40 chats

Et pour s'en occuper tous les jours

8 employés

et toujours des bénévoles

sans oublier les deux cabinets vétérinaires qui assurent le suivi sanitaire de nos pensionnaires.